

Règlement d'admission en formation préparant au JASA diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale DE CESF

Site de Saint Anselme 0271074w - 0271282x 11 rue Leprévost de

Beaumont Tél : 02.32.43.15.03 Fax : 02.32.45.21.06

Site de Jeanne d'Arc 0271448c

19, rue de la Charentonne 27300 Bernay Tél : 02.32.43.14.64 Fax 02.32.43.76.66

Préambule:

L'admission en formation est organisée par le Lycée ST ANSELME de Bernay sur la base du présent règlement d'admission.

Celui-ci est établi conformément à l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ainsi qu'à l'instruction N°DGCS/SD4A/2018/20 du 23 février 2018 relative à la réingénierie des diplômes du niveau III du travail social et à l'accréditation des établissements.

Il est une des composantes du volet pédagogique de la déclaration préalable de l'établissement dont les modalités sont précisées aux articles R.451-2 à R.451-4 du code de l'action sociale et des familles.

Il est communiqué au candidat avec le dossier de candidature conformément à l'article R. 451- 2 du code de l'action sociale et des familles. Il est consultable sur le site Internet du lycée St ANSELME.

Le règlement d'admission précise les voies de formation, les modalités des épreuves ainsi que la durée de validité de la sélection.

1 - Modalités de candidature auprès de l'établissement de formation :

La demande du dossier de candidature est à faire auprès du lycée ST ANSELME ou en le téléchargeant sur le site internet du lycée. Le dossier est à renvoyer complété dans les délais définis.

Le dossier à nous retourner doit contenir :

- une lettre de motivation,
- un CV précisant en particulier la durée de l'expérience professionnelle,
- les bulletins scolaires des années de formation au diplôme permettant l'accès à la formation DE Conseiller ESF (BTS ESF, DE ASS, DE EJE, DE ETS, DE ES...) accompagnés des bilans de stage,
- la photocopie d'une pièce d'identité,
- une copie du diplôme permettant l'accès à la formation (les candidats en cours de formation doivent nous communiquer un certificat de scolarité et copie du diplôme dès celui-ci obtenu. (L'entrée en formation est subordonnée à la production de ce document.).

L'établissement de formation convoque aux épreuves d'admission les candidats dont les dossiers sont recevables en précisant les lieux, dates et heures.

Sous contrat d'association avec :

Enseignement catholique



jasab.fr@gmail.com

Organisme gestionnaire : OGEC Jeanne D'Arc St Anselme, association loi 1901, siège social : 19 rue de la Charentonne



Site de Saint Anselme 0271074w – 0271282x

11 rue Leprévost de

Tél: 02.32.43.15.03 Fax: 02.32.45.21.06

Site de Jeanne d'Arc

19, rue de la Charentonne

27300 Bernay Tél : 02.32.43.14.64 Fax 02.32.43.76.66

2 - Accueil préalable des candidats ayant un autre diplôme que le BTS ESF :

Les candidats titulaires d'un autre diplôme que le BTS ESF, seront accueillis par le responsable de formation lors d'un entretien individuel.

Cet entretien aura pour objectif de présenter les conditions de validation et de dispense des 8 domaines de compétences du D.E de Conseiller ESF.

Après étude de sa situation, il sera présenté à chaque candidat les domaines de compétences validés automatiquement ainsi que les domaines de compétences à acquérir inhérents au BTS ESF et ceux relevant du DE de Conseiller ESF.

Il lui sera remis à l'issue de cet entretien, une fiche récapitulative du parcours personnalisé qu'il serait amené à suivre s'il était retenu pour entrer en formation.

3 - Modalités d'organisation des épreuves :

3.1 - Epreuve d'admissibilité (étude du dossier) :

L'étude du dossier de candidature, avec les résultats obtenus lors du parcours de formation précédent la candidature, les appréciations en milieu professionnel ainsi que la motivation est effectuée par la commission d'admissibilité, constituée du directeur de l'établissement de formation ou de son représentant, du responsable de la formation préparant au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale et des formateurs ESF.

Suite à cette commission, le jury rend sa décision et déclare le candidat admissible ou non à l'épreuve orale.

Chaque candidat admis est convoqué par courrier et/ou mail pour se présenter à l'épreuve orale d'admission.

3.2 - Epreuve d'admission (oral) :

Elle consiste en un entretien individuel avec un jury composé d'un ou plusieurs formateurs ESF préparant au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale et/ou d'un travailleur social extérieur à l'établissement de formation.

Cette épreuve est destinée à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge, du contexte de l'intervention des conseillers ESF et de son adhésion au projet pédagogique du Lycée.

Elle donne lieu à une note sur 20 points.

La commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation CESF.

4 - Classement selon les résultats de l'épreuve d'admission :

4.1 - Etablissement de la liste principale des admis :

Dans le cadre des délibérations, la commission d'admission classe les candidats admis sur la liste principale par ordre de mérite et dans la limite des places ouvertes à la sélection par voie de formation (20 maximum). Pour départager les éventuels ex-aequo, il est retenu le critère de l'expérience professionnelle.

Sous contrat d'association avec :

académie

Enseignement catholique

jasab.fr@gmail.com



Organisme gestionnaire : OGEC Jeanne D'Arc St Anselme, association loi 1901, siège social : 19 rue de la Charentonne



4.2 - Etablissement d'une liste complémentaire :

Selon les mêmes modalités, est établie par voie de formation une liste complémentaire afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui se désisteraient avant l'entrée en formation.

Site de Saint Anselme 0271074w - 0271282x 11 rue Leprévost de Beaumont Tél : 02.32.43.15.03 Fax : 02.32,45.21.06

Site de Jeanne d'Arc 0271448c 19, rue de la Charentonne 27300 Bernay Tél : 02.32.43.14.64 Fax 02.32.43.76.66

5 - Communication aux candidats :

5.1 - Transmission des listes à la DRJSCS par l'établissement de formation et publication des résultats :

La commission d'admission établit, sous la responsabilité du Directeur de l'établissement de formation, un procès verbal des épreuves d'admission qui comporte les listes principales et complémentaires par voie de formation.

Ces pièces sont communiquées au Directeur régional de LA DRJSCS.

5.2 - Notification des résultats aux candidats admis et non admis :

Les candidats admis sur la liste principale par voie de formation sont informés par courrier du Directeur de l'établissement de formation.

Les candidats admis sur la liste complémentaire sont informés par courrier du Directeur de l'établissement de formation de leur rang sur cette liste. Il leur est précisé que l'inscription sur liste complémentaire n'ouvre pas droit à entrer en formation, mais offre la possibilité d'être appelé, par ordre de mérite, au fur et à mesure du désistement de candidats inscrits sur la liste principale.

Les candidats non-admis sont informés par courrier et sous huitaine de leurs résultats par le Directeur de l'établissement de formation.

5.3 - Modalités de confirmation de l'entrée en formation :

Le candidat admis en liste principale aura déjà rempli une fiche de renseignements pour préinscription (à retirer sur place ou pouvant être envoyée).

Il dispose d'un délai, selon l'annexe au règlement d'admission, pour confirmer son inscription en retournant à l'établissement de formation un dossier de (pré)inscription (à retirer sur place ou pouvant être envoyé) entièrement complété. Le volet « Contrat de scolarisation » du dossier ainsi que la « Convention financière », dûment signés par toutes les parties, confirment alors l'inscription définitive.

Passé le délai, indiqué sur l'annexe, l'inscription du candidat admis n'est pas prise en compte.

Au fur et à mesure du désistement d'un candidat sur la liste principale, il est fait appel, au premier candidat suivant inscrit sur la liste complémentaire.

Fait à Bernay, le 01/12/2020

Monsieur MABY
Directeur de l'établissement

Sous contrat d'association avec :

Enseignement catholique



jasab.fr@gmail.com





Annexe au règlement d'admission

en formation sociale préparant au diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale (CESF)

t de Année 2021-2022

Site de Saint Anselme 0271074w - 0271282x 11 rue Leprévost de Beaumont Tél : 02.32.43.15.03 Fax : 02.32,45.21.06

Site de Jeanne d'Arc 0271448c 19, rue de la Charentonne

27300 Bernay Tél : 02.32.43.14.64 Fax 02.32.43.76.66

1 - Effectifs pour la rentrée 2021 :

20 places maximum dans la promotion.

2 - Retrait des dossiers de candidature :

Le dossier de candidature est à retirer auprès de l'établissement de formation à partir du **01/12/2020** et à renvoyer complet <u>au plus tard le **08/03/2021**</u>. De plus, une fiche de renseignement devra également être renseignée vers la même période (à réclamer).

A titre d'information, la porte ouverte de l'établissement est **le samedi 13 février 2021 de 9h30 à 13h** si vous souhaitez visiter, obtenir davantage d'informations sur la formation et déposer votre dossier directement au secrétariat.

Tout dossier incomplet sera retourné et devra être complété dans les délais requis. Passé ce délai, les candidats dont les dossiers sont incomplets recevront une décision de rejet justifiée sous huitaine après réception de la candidature.

3 - Calendrier des épreuves :

3.1 Epreuve d'admissibilité (étude du dossier de candidature) :

Les dossiers seront étudiés entre le 08 mars 2021 à réception des dossiers jusqu'au 23 avril 2021. Les critères sont définis par une commission pédagogique et sont les suivants : expériences professionnelles à travers le CV, les appréciations de stage notamment de BTS 1 ére et 2 éme année, les résultats scolaires des bulletins de 1 ére et 2 éme année de BTS notamment en connaissances des publics et des politiques sociales ainsi que les résultats en économie, nous apprécierons une lettre de motivation ainsi que les démarches du candidat à envisager des lieux de stage pour le DE CESF et à se questionner quant à une thématique de mémoire.

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués pour l'épreuve orale d'admission à partir de **début mai 2020**.

3.2 - Epreuve orale d'admission : le 17 et 18 juin 2021 (réserver les journées, horaires à confirmer). L'étudiant sera convoqué sur une demi-journée.

L'oral devra mettre en évidence la motivation du candidat pour la formation et le métier de CESF ainsi qu'une posture professionnelle déjà engagée et le recul nécessaire pour devenir travailleur social.

La Notification des décisions d'admission sera envoyée aux candidats admis sur la liste principale et complémentaire, à partir **du 21 juin 2021**.

La Confirmation de l'entrée en formation doit être retournée à l'établissement de formation le **30/06/2021** au plus tard en retournant le dossier de (pré)inscription pour inscription définitive.

Sous contrat d'association avec :

Enseignement catholique



jasab.fr@gmail.com

Organisme gestionnaire : OGEC Jeanne D'Arc St Anselme, association loi 1901, siège social : 19 rue de la Charentonne





Site de Saint Anselme 0271074w – 0271282x 11 rue Leprévost de

. Reaumont Tél: 02.32.43.15.03 Fax: 02.32.45.21.06

Site de Jeanne d'Arc 19, rue de la Charentonne 27300 Bernay Tél: 02.32.43.14.64 Fax 02.32.43.76.66 Passé le 04/07/2021, la liste des étudiants admis en DECESF sera définitive pour la rentrée.

4 - Coût de la formation (pour un parcours complet sur l'année scolaire de 540 heures) :

· Frais pédagogiques:

- Soit environ : 172,00 € x 9 mensualités par prélèvement automatique,

- Soit environ : 174,00 € x 9 mensualités par autres modes de paiement.

Les étudiants inscrits en DE CESF au sein de notre établissement bénéficient d'une double inscription et devront s'inscrire individuellement à l'université de Caen (le lycée est 65 conventionné avec la faculté de Caen car la formation est accréditée au niveau grade licence). A ce titre, le coût de cette inscription est de 92 euros de contribution à la vie étudiante remboursée pour les boursiers et de 50 euros de droits d'inscription à la FAC. Cette inscription donne droit à l'accès à la bibliothèque du campus et l'emprunt d'ouvrage, aux ressources en ligne et les étudiants auront des séances de cours sur le campus (les déplacements sont à la charge des étudiants : en moyenne 4 déplacements dans l'année maximum) et au sein de notre établissement par des enseignants chercheurs.

Prévoir un budget achat d'ouvrages (80 euros en moyenne) dans le cadre de la validation des domaines de compétences DC1 (conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne) et DC2 (intervention sociale).

Sous contrat d'association avec :

Enseignement catholique



jasab.fr@gmail.com

